



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

LES DÉFINITIONS

Accident : tout événement mettant en cause le Véhicule loué et/ou son conducteur.

Annulation : Annulations ou demande du locataire de modifier l'une ou l'autre des conditions de la réservation.

Conducteur : le locataire et/ou la personne autorisée par le loueur (Conducteur additionnel) au départ du véhicule

Contrat de location : Règles applicables dans les relations entre vous, le conducteur et le loueur. Il comprend le présent document, le contrat, les fiches dénommées « État du Véhicule - départ et retour », les Informations Générales et les conditions des Assurances additionnelles des compléments de protection ou options éventuellement souscrits.

Dépôt(s) de garantie(s) : somme(s) versée(s) au moment de la conclusion du Contrat de location ou autorisation(s) irrévocable(s) de prélèvement/débit conférée(s) par le Locataire destiné(s) à garantir le paiement de toutes sommes dues, les éventuels FPS tel que ce terme est mentionné ci-après ou encore dans certaines Agences

Franchise(s) : montant(s) qui reste(nt) à votre charge en cas d'accident ou de vol. Les montants des Franchises sont mentionnés dans les Informations générales sur les sites et figurent sur le contrat de location

Informations Générales : dispositions et informations mises à disposition de la clientèle en agence et/ou sur les sites pour satisfaire aux obligations légales et mentionnant les prix maximums conseillés.

Locataire : personne physique ou morale signataire du Contrat de location qui est en charge de la garde du véhicule et qui en est solidairement responsable avec le conducteur. Le signataire du Contrat de location est réputé être le Locataire.

Moyens de paiement : espèces dans le respect de la législation applicable ou instruments de paiement électronique liés à une carte de crédit des réseaux Visa, MasterCard et CB rattachées à un compte bancaire - à l'exception des cartes de débit immédiat à autorisation systématique (telles que Maestro, Electron, Indigo, Kyriel, Cyrus, etc.). Les cartes d'autres réseaux peuvent être acceptées

Prix de la location prix applicable à la location et ses composants. Il est fixé

Lors de la conclusion du Contrat de location et peut être augmenté du coût des sommes restant à votre charge en application des présentes.

Réservation : Conclusion d'un accord définitif de location de véhicule Agence.

Titres de circulation : Photocopie du certificat d'immatriculation et attestation d'assurances et double du Contrat de location.

Véhicule : Véhicule de loisirs (VASP) comprenant ses accessoires et équipements quelconques.

Vous : le Locataire et/ou le Conducteur.

Vol : toute disparition, détournement ou non restitution du Véhicule loué.

1- COMMENT LOUER

Documents indispensables

Pour les personnes physiques un moyen de paiement et la pièce d'identité requise (carte nationale d'identité ou passeport), une adresse internet valide ainsi qu'un permis B valide d'au moins 3ans.

Quel que soit le mode de paiement utilisé, nous nous réservons la faculté d'effectuer toutes les vérifications nécessaires et de consentir ou non à la location en cas de motif légitime.

Qui peut louer ?

La location est strictement personnelle ; toute sous-location et/ou mise à disposition du véhicule à titre gracieux ou onéreux sont interdites.

Sauf cas de force majeure ou d'indisponibilité du conducteur autorisé, seul(s) le(s) conducteur(s) indiqué(s) sur le contrat de location est (sont) autorisé(s) à le conduire. Vous pouvez ajouter un ou des conducteurs additionnels

Dans le cas où le conducteur n'est pas le locataire, ce dernier se porte fort du respect des stipulations du contrat de location par le conducteur.

En cas d'accident lors de sa conduite par un conducteur non indiqué sur le contrat de location (Sauf cas de Force majeure ainsi qu'il est dit ci-dessus), le locataire demeure responsable envers le loueur des dommages au Véhicule.

2 - LE VÉHICULE

Le départ du Véhicule

Lors du départ du véhicule nous établissons ensemble et signons la fiche état du véhicule – départ » qui signale ses éventuels dégâts, le kilométrage du véhicule et son niveau de carburant. En cas d'anomalie(s) technique(s) ou défauts non apparents, vous voudrez bien nous en faire part dans les 30 minutes suivant le départ. A défaut, il sera réputé vous avoir été remis en bon état de fonctionnement. Vous devez restituer le véhicule dans le même état et avec le même niveau de carburant que celui constaté au départ.

Utilisation raisonnable du véhicule- circulation à l'étranger

Vous devez veiller à la bonne conservation et à l'utilisation raisonnable du véhicule et le maintenir dans un état de propreté raisonnable. Vous devez respecter scrupuleusement le code de la route. Vous pouvez utiliser le véhicule en France et dans les pays autorisés par notre assurance (sur notre site ou dans le book du véhicule) vous devez vous assurer que le véhicule dispose de l'équipement approprié conforme aux règles de circulation routière du pays dans lequel vous et/ou le conducteur conduirez ou que vous traverserez.

Utilisations non autorisées

Les utilisations suivantes du véhicule ne sont pas autorisées : Tracter (ou pousser) un autre véhicule quelconque ou une remorque (sauf Véhicule spécialement aménagé par le Loueur et dans la limite de la charge maximale autorisée), l'apprentissage de la conduite ou dans le cadre d'épreuves, courses ou compétitions sportives (ou leurs essais) ou de reconnaissances d'itinéraires ; transporter des matières inflammables, explosives, corrosives ou comburantes en contravention avec les dispositions légales ; transporter des animaux (à l'exception des animaux domestiques de compagnie)

Vous devez veiller à ce que le véhicule soit, en dehors de ses périodes d'utilisation, fermé à clef. Les systèmes de fermeture et de démarrage, ainsi que les titres de circulation ne doivent pas être laissés même temporairement dans le véhicule

Témoins / Entretien

Vous devez rester vigilant à tout signal émis par un voyant d'alerte du véhicule et, le cas échéant, prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires telles que, s'il y a lieu, l'arrêt d'urgence. Toute modification mécanique fait par un particulier est interdite, dans ce cas merci d'aller dans un garage de la marque du porteur (figurent sur le book du véhicule).

Un kit de sécurité (triangle + gilet) et kit location est mis à votre disposition pendant la location.

En cas de non restitution de ces kits au retour du véhicule, des frais dont les modalités figurent aux informations générales vous seront facturés

Infractions

Vous êtes responsable des infractions au code de la route commises de votre fait ainsi que des redevances et frais de stationnement pendant la période de location et vous devez régler les sommes correspondantes. Dans ce cas nous communiquons vos coordonnées aux autorités. Nous vous facturons, pour chaque infraction au code de la Route ou Frais de stationnement relevé(e)s de votre fait, des frais de gestion dont les modalités figurent aux informations générales.

3 – LA LOCATION

Il est toléré un retard de 29 minutes En cas de dépassement, une nouvelle journée sera facturée selon tarif. Si vous souhaitez prolonger la location au-delà de sa durée initiale, il faut en faire la demande préalable pour accord auprès de l'agence. Nous nous réservons la faculté d'autoriser ou non ladite prolongation, notamment en fonction des disponibilités et selon conditions à conclure d'un commun accord. En cas de restitution anticipée, aucun remboursement ne sera effectué.

Annulation/Modification d'une réservation

L'Annulation d'une location n'est pas remboursable dans la totalité, l'acompte ne sera pas rendu, le report de la date et privilégier

La fin du contrat de location

Lieu et horaires de restitution

Une heure est convenue entre les deux parties, loueur et clients pour le retour en concession, au delà de 29min de retard une journée vous sera facturé

Sauf cas de force majeure, en cas d'abandon du Véhicule Vous aurez à supporter les frais et conséquences inhérents audit abandon et au rapatriement du véhicule.

État du Véhicule au retour

Vous devez restituer le véhicule dans le même état que celui constaté au départ. Lors du retour du véhicule, nous établissons et signons ensemble la fiche « Etat des lieux » qui signale ses éventuels dégâts, le nombre de kilomètres parcourus et le niveau de carburant constaté au retour de la location.

Les incidents pouvant survenir pendant la location

En cas d'Accident, de panne immobilisant le Véhicule ou de Vol, prenez immédiatement contact avec notre assistance dont les coordonnées figurent dans notre book du véhicule

Vos obligations

En cas d'Accident, Vous devez immédiatement le signaler à NewCamp. Un constat amiable d'Accident, que Vous soyez responsable ou non, devra être fourni à notre assurance figurent dans notre book de véhicule

Vous ferez les diligences raisonnables pour remplir le constat amiable de façon lisible, exploitable et signé des deux Parties. En cas d'impossibilité, Vous aurez à Nous fournir le rapport de police ou de gendarmerie établi lors de l'Accident.

A défaut de respect de ces obligations, Vous resterez redevable du montant de notre préjudice.

Votre engagement financier

En cas d'accident votre engagement financier est :

- Limité au montant de la Franchise, sauf les cas visés dans notre contrat d'assurance figurant dans le book du véhicule loué

Accident où votre responsabilité est engagée, Vous êtes redevable des frais estimés par un devis réalisé aux vues des dégâts causés, nous nous gardons les droits de garder votre caution pour retirer le montant des dégâts

Ce qui n'est pas assuré

Sauf force majeure et dommages figurant dans notre assurance, les dégâts restent à votre charge tel que :

- La mauvaise appréciation du gabarit (hauteur, largeur, etc.) du véhicule tant en ses parties hautes que basses (parties hautes du véhicule : celles situées dans notre book)
- Des erreurs de carburant, les altérations et détériorations des éléments mécaniques lorsqu'elles résultent d'une utilisation manifestement fautive ou inappropriée et/ou de la circulation en dépit des alertes apparaissant sur le tableau de bord
- De la conduite du véhicule, sauf les cas prévus ci avant, par toute personne non autorisée par nous
- De la conduite sous l'influence de spiritueux ou narcotique, drogue ou stupéfiant ou de médicaments autres que pris dans le cadre d'un traitement prescrit et contrôlé par un médecin et compatible avec la conduite d'un véhicule terrestre à moteur étant ici précisé que doit y être assimilé le refus du locataire et/ou du conducteur de se soumettre aux vérifications des autorités de police
- De l'abandon ou de la non-restitution du véhicule de votre fait
- La dégradation des sièges et équipements intérieurs (et notamment, brûlures, déchirures, tâches, ...) et les dommages causés par les biens ou les animaux transportés
- En cas de non déclaration d'un accident même si le véhicule n'a pas subi de dommage ou encore en cas de non transmission à NewCamp du constat amiable d'accident ou si ce constat amiable est inexploitable ou frauduleux (constat de complaisance)
- D'un Accident dont Vous êtes responsable et qui aurait pour effet de rendre le véhicule définitivement inexploitable et/ou économiquement irréparable ou encore impropre à la circulation
- Des dégâts, Accidents et dégradations causés volontairement par Vous-même ou vos préposés ou vos ayants-droit ;
- De la négligence ou de la faute manifestement excessive(s) de votre part dans la conduite ou la garde du véhicule (y.c. des systèmes de verrouillage et de démarrage/arrêt) et notamment l'absence de respect des règles et critères impératifs de conduite imposés par la loi ou la réglementation applicable lors de la circulation du Véhicule ;
- Du dépassement du poids autorisé ;
- Lorsque Vous Vous êtes approprié le Véhicule au moyen d'une fausse déclaration ou en cas de malversation, de détournement, d'utilisation malicieuse ou de fraude.

Évaluation des dommages

Le montant des dommages sera calculé soit par notre service SAV soit par notre mécanicien attitré

Vous devrez régler au surplus les frais d'immobilisation calculés sur la base du tarif de la journée supplémentaire figurant au contrat de location. En cas de désaccord vous avez la possibilité dans un délai de 8 jours ouvrés de la notification ci-dessus de demander à vos frais avancés une expertise réalisée par un expert agréé ou à défaut un expert figurant sur la liste des experts judiciaires du ressort de la Cour d'Appel du lieu de la location ou du lieu de votre domicile compétent en matière automobile. Les conclusions de l'expert s'imposeront aux parties.

Vous Nous autorisez expressément à appréhender tout ou partie du Dépôt de garantie. Vous Vous engagez également à régler toute somme excédentaire encore due.

Le Vol ou la tentative de Vol du Véhicule

Dispositions à prendre

Vous devez déclarer le Vol ou la tentative de Vol aux autorités de police dès que Vous en avez connaissance ainsi qu'à NewCamp et restituer les systèmes de verrouillage et de démarrage/arrêt du Véhicule et le récépissé de dépôt de la déclaration de Vol.

Cette formalité doit être accomplie dans les deux jours ouvrés à compter du moment où Vous en avez eu connaissance (sauf cas de Force Majeure). La location prend fin au jour de l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Conséquences du Vol ou de la tentative de Vol

Dans le cas où les dispositions qui précèdent ont été respectées, votre engagement financier est limité au montant de la franchise

En revanche votre engagement financier sera total si :

- Vous n'avez pas rempli les obligations susvisées, notamment de restitution des éléments
- Si le Vol ou la tentative de Vol est de votre fait ou de celle de vos ayants-droit ou de vos préposés ou si le vol a pu être réalisé avec votre complicité

Vous nous autorisez expressément à percevoir le dépôt de garantie dans les conditions visées ci-avant et Vous Vous engagez à nous régler l'ensemble des sommes dues.

4 - LES ASSURANCES ET LES COMPLÉMENTS DE PROTECTION

Les termes de notre assurance souscrite figurent dans le book du véhicule

Ce que Vous devez éventuellement assurer ou qui reste à votre charge

Nous ne sommes pas responsables - même après le retour du Véhicule - des dommages ou disparitions causés aux vêtements, effets, valeurs, matériels informatiques, équipements nomades, téléphones portables etc. et de tous objets ou marchandises transportés dans le Véhicule.

5- LES CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Prix de location - délais - Dépôt de garantie

Pour pouvoir prendre possession du véhicule, Vous payez d'avance le prix de la Location et vous effectuez le Dépôt de garantie qui est déterminé au moment de la conclusion du Contrat de location. A défaut, Vous ne pourrez pas prendre possession du véhicule.

Il autorise expressément le Loueur à procéder au débit du Moyen de paiement autorisé et, en tant que de besoin à appréhender le Dépôt de garantie lors de la réception par le Loueur Sauf en cas d'Accident ou de Vol, le Dépôt de garantie (à l'exception de celui pouvant le cas échéant être sollicité par Nous pour garantir le paiement des FPS restituable sur justificatif du paiement par vos soins dudit FPS est restitué à la fin du contrat de location sous déductions des éventuelles sommes dues. Pour les Contrats de location conclus avec des professionnels et en application TTC Vous sera en outre réclamée au titre des frais de recouvrement pour retard de paiement. Dans le cas où un solde existerait en votre faveur, Nous vous rembourserons ladite somme dans le même délai et conditions que ci-dessus

Carburants, autres frais

Le carburant reste à votre charge et vous devez restituer le véhicule avec le même à défaut, le coût du carburant majoré d'une somme forfaitaire vous sera facturé.

Un véhicule restitué anormalement sale peut faire l'objet d'une facturation forfaitaire dont le montant figure dans notre book.

Le nombre de kms parcourus est constitué par la différence constatée sur le compteur du véhicule entre celui existant à son départ et celui figurant à son retour à l'agence.

Vous disposez d'un forfait de 300kms par jour, le dépassement kilométrique vous sera facturé .30€ du kilomètre

5 - STIPULATIONS DIVERSES

Tribunal Compétent en cas de litige

Tous litiges relatifs à la location d'un véhicule et qui n'auraient pu être réglés par médiation, devront être portés devant le Tribunal Commerce de Paris ou de la concession lorsque la location a été consentie par ce dernier, sauf à ce que le défendeur soit un Consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, auquel cas il sera fait application lieu de résidence du consommateur, ou à son choix, au lieu de la survenance du fait dommageable.

Informations Générales

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 mars 2015, un devis vous est remis ou envoyé à l'adresse électronique que vous nous communiquez.

Le Prix de location comprend :

- Le prix de base de la location est composé, du forfait de mise à la route qui comprend la préparation du véhicule, sa désinfection, son book et le temps de mise à la route
- L'assurance du véhicule et l'assistance

En sus du Prix de base de la location, il peut vous être facturé, notamment :

- La réparation des dommages liés à un Accident.
- La perte, la disparition ou le vol du Véhicule et/ou des systèmes de verrouillage et de démarrage/arrêt du Véhicule.

Le cout d'un kilométrage supplémentaire

Le Prix de la location est payable d'avance au comptant et est calculé par tranche de 24 heures. Nous acceptons un retard de 29 minutes au retour du Véhicule. Passé ce délai, nous vous facturons une journée supplémentaire du Prix de la location, ainsi que les frais correspondants aux « options » souscrites, pour chaque jour entamer de retard.

Validité territoriale :

Le Véhicule pourra être utilisé en France exclusivement sur les routes carrossables autorisées à la circulation des Véhicules.

La circulation dans les pays étrangers est autorisée dans la limite des pays autorisés par notre assurance (figurent dans notre book de véhicule)

Suppléments

- Supplément nettoyage approfondi du Véhicule (Véhicule anormalement sale) : 190 € TTC.
- Traitement administratif des amendes, contraventions et « forfaits-post - stationnement » : 20 € TTC par contravention.
- Traitement administratif des Accidents : 20€ TTC pour les véhicules de tourisme par Accident /

Non restitution du kit de sécurité (triangle + gilet) / kit de location :

70 € TTC

- Prestation « Remplissage carburant » : 25 € TTC. Le Prix maximum du carburant ne pourra excéder de plus de 20 % le prix le plus élevé des carburants du département de l'Agence tels que publiés sur le site www.prix-carburants.gouv.fr.
- Restitution tardive : Prix d'une journée supplémentaires au-delà d'une demi-heure de retard

Suppléments : kit vaisselles 7 € pour deux personnes / 10 € pour quatre

Suppléments : kit table chaises 7 € deux personnes / 10 € quatre personnes

Date et signature précédées de la mention " Bon pour location